

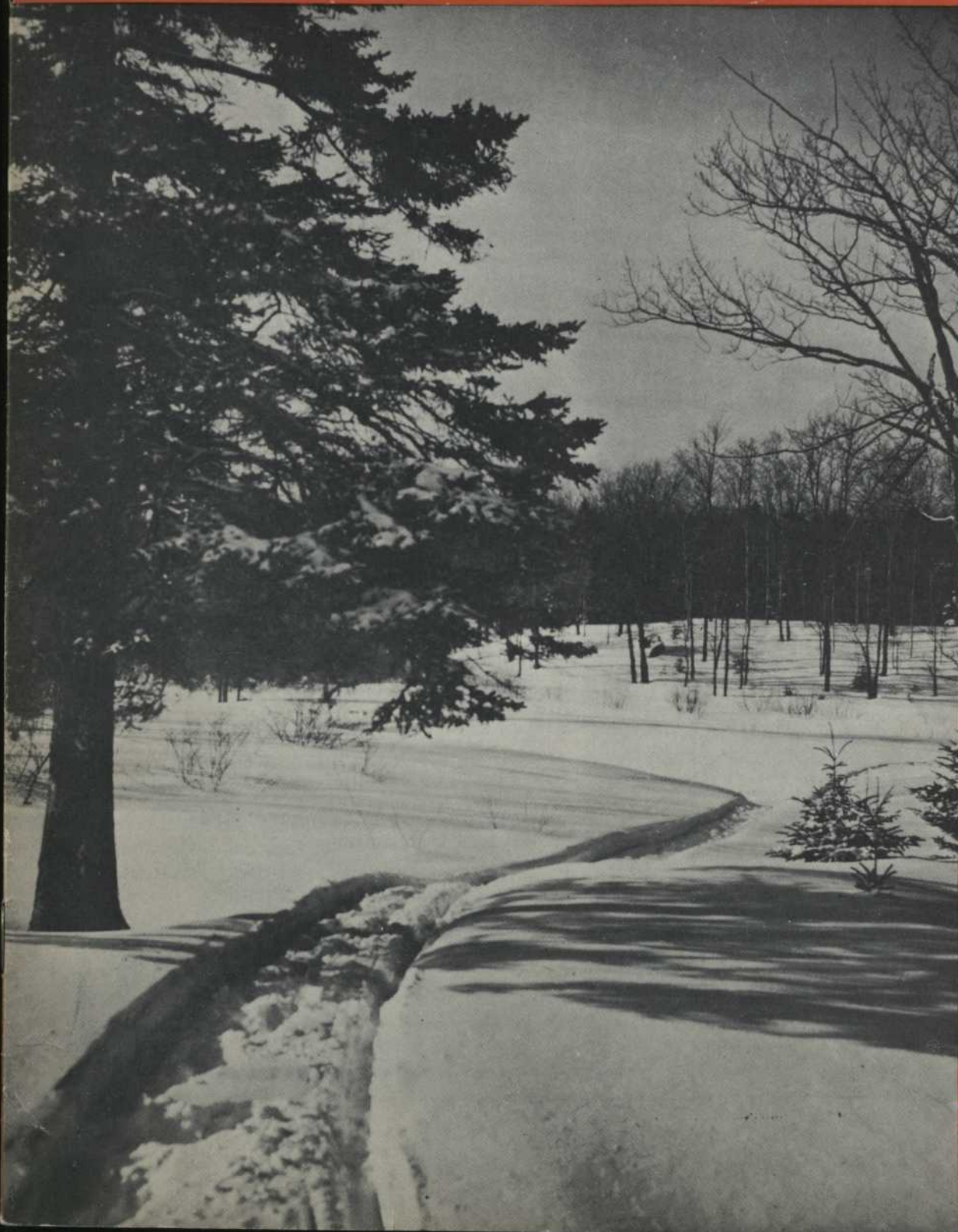
PER  
R-243



ÉDIFICE DESJARDINS

*La Revue*

# DESJARDINS



Janvier 1955

Vol. XXI — N° 1

## BILLET

**Q**UEL secret cache une fois encore l'année qui commence? Si, pour le découvrir, chacun fixe le chemin déjà parcouru, chacun sait aussi que ce travail est vain. Bénie soit la Providence qui met des voiles sur nos lendemains, si l'avenir doit être troublant; mais nous pouvons toujours espérer que 1955 sera une année de paix pour le pauvre monde, fatigué de l'attendre; elle apportera peut-être aussi l'espérance aux hommes qui se découragent sous l'excès de souffrance, et elle réussira à se faire aimer.

Hélas, impitoyablement, l'année nouvelle, comme ses devancières, aura peut-être aussi ses jours de mal et d'oubli.

Qu'importe, puisque nous devons nous incliner devant des jours que nous ne connaissons pas et qui affirment, malgré tout, sa puissance.

« Le vieil an meurt, un autre est né... »

Et c'est ainsi que le monde court vers son éternité. L'homme n'est-il pas déjà condamné par l'enfant? ...

Chers lecteurs, ce cinquante et unième billet souhaite que l'on trouve chez nous ce qu'on ne trouve nulle part à l'étranger, ce que nos vieilles familles ont conservé comme un trésor héréditaire, cette chose indéfinissable qui est de la santé, de la jeunesse, du sourire, de la fraîcheur et de l'honnêteté qui est tout notre pays.

La nouvelle année nous arrive revêtue de mystère... que nous apporte-t-elle?

Elle vient pour éclairer tous ceux qui vont vers l'avenir avec confiance, le frère donnant la main à son frère.

Si c'est de l'amour que cache l'an nouveau, qu'il soit béni!

Qu'il soit le bienvenu s'il nous apporte la fidélité à nos traditions, la vertu à nos enfants.

Que l'an nouveau répande sur vous le bonheur, la paix et l'abondance.

JOS. TURMEL

**NOTRE COUVERTURE.** — Paysage d'hiver, Saint-Nicolas, Lévis. — (Photo Service de ciné-photographie.)



# La Revue DESJARDINS

Organe officiel de la Fédération de Québec des Unions régionales des Caisses populaires Desjardins,  
société régie par la Loi des syndicats coopératifs de Québec

Vol. XXI, N° 1

QUÉBEC

Janvier 1955

## Sommaire

	PAGE
Billet .....	JOS. TURMEL..... 2
Éditorial: Bonne et Heureuse Année et le paradis à la fin de vos jours.	C. VAILLANCOURT..... 3
Caisses populaires ayant adhéré à l'assurance-vie « prêt » et à l'assurance-vie « épargne » .....	4
Comment l'œuvre des Caisses populaires Desjardins s'est développé chez nous .....	5
Importance vitale de l'épargne dans le mouvement coopératif .....	ALBERT CÔTÉ..... 12
La Caisse populaire de Lévis présente son cinquante-quatrième rapport annuel .....	13
La Caisse populaire de Rouyn .....	14
Les Caisses populaires Desjardins assurent un excellent crédit agricole .....	PAUL-ÉMILE CHARRON.... 15
Saint-Jean-Berchmans vit de souvenirs .....	C.-O. JOBIN..... 17
Revenus de la ferme .....	17
In Memoriam .....	18
Savez-vous que ...? .....	18
Service de renseignements .....	19
Crédit coopératif .....	ALPHONSE DESJARDINS... 20

### Rédaction et administration

#### LA FÉDÉRATION DES CAISSES POPULAIRES

ÉDIFICE DESJARDINS  
59, AVENUE BÉGIN, - LÉVIS, P. Q.

#### PRIX DE L'ABONNEMENT

Pour les caisses et leurs sociétaires .....	\$1.50
Pour les autres .....	\$2.00

LA REVUE DESJARDINS est imprimée aux ateliers Charrier & Dugal, inc., Québec.



Autorisé comme envoi postal de deuxième classe, ministère des Postes, Ottawa.

PER  
R-243  
E

# Editorial



## Bonne et Heureuse Année et le paradis à la fin de vos jours !

C'EST par ces souhaits traditionnels, répétés de génération en génération, que nous vous disons aujourd'hui, comme nos pères disaient hier : Bonne et Heureuse Année et le paradis à la fin de vos jours !

Oui, l'année sera bonne si l'on veut qu'elle le soit. Il n'y a rien comme d'être bon soi-même pour que ce vœu se réalise : bon envers les siens, bon dans toutes ses actions et, par le fait même, charitable puisque la bonté présuppose la charité. Traiter constamment les siens avec mansuétude, présumant toujours que ceux qui ne pensent pas comme nous ont cependant les mêmes bonnes intentions que nous avons ; avec une telle bonté, on réussit beaucoup plus facilement à convaincre, et surtout si on a affaire à des gens sincères, notre bonté exerce certes sur eux une influence bienfaisante qui les transforme dans le bon sens, les rend meilleurs. Ainsi, en agissant avec bonté et charité, on vit heureux. N'est-on pas malheureux lorsqu'on a à se reprocher une action qui a manqué de charité, parfois même de justice envers son prochain ? Tandis que si on rend les autres heureux par sa bonté et sa charité, nécessairement on est heureux soi-même ; heureux de faire du bien, de rendre service aux autres : leur propre bonheur contribue certes à nous rendre nous-mêmes heureux. Ce qui veut dire que ces souhaits échangés au Jour de l'An peuvent se réaliser ; ils ne sont pas de vains mots, à condition toutefois qu'on veuille bien prendre les moyens voulus pour qu'ils se réalisent.

Puis, comme disaient nos ancêtres, et nous vous répétons aujourd'hui ce souhait

suprême : le Paradis à la fin de vos jours. Depuis la chute d'Adam et d'Ève, il n'y a plus de Paradis sur la terre, le Paradis sera la récompense de notre vie terrestre. Malheureusement, trop de gens veulent faire leur paradis sur la terre ; c'est la raison ou la cause première de toutes ces luttes que l'on constate, voilà pourquoi il y a tant d'envieux, il y a tant de gens qui se laissent emporter par l'orgueil, qui ne craignent pas d'être injustes envers les autres, et même parfois voleurs. De fait, lorsqu'on met toutes ses jouissances dans son être physique et qu'on en fait tout le but de sa vie, les moyens à employer importent peu ; ce que l'on veut avant tout, c'est de paraître, de dominer, de jouir le plus possible, et, très souvent, cette jouissance tue l'homme physiquement, et encore plus moralement, il va sans dire.

En certains milieux où l'on vit comme si cette vie terrestre était la seule fin, l'on craint cependant l'envahissement du communisme. L'idéologie du communisme, c'est la négation même de Dieu. Il y est dit que l'on prêche à tous les adeptes qu'il n'y a que les jouissances de la terre qui comptent, qu'il faut mettre tout en œuvre pour faire jouir le corps. Combien, parmi les Occidentaux, pratiquent cette idéologie ! Qu'on n'aille pas croire que le communisme a été inventé par les Orientaux ; ce sont les Occidentaux qui l'ont d'abord introduit et pratiqué en mettant Dieu hors de leur vie. Et le jour où il n'y aura plus d'Être suprême pour gouverner et diriger les hommes, ces derniers s'entre-tueront. Les bêtes dans la jungle ne vivent que pour elles, c'est la plus forte et la

plus féroce qui domine les autres en les détruisant ; enlevons Dieu de la vie de l'homme et ce sera la même chose, l'homme deviendra une bête.

Vivons en sorte que nous ayons le privilège d'entrer au Paradis céleste, celui qui ne finira jamais.

Mais de tous ces vœux de bonté, de charité, de vie heureuse et le paradis à la fin de nos jours, faut-il en déduire que nous devons continuer de vivre comme on le faisait il y a cent ans, cinquante ans, et qu'il ne faut pas aller de l'avant afin de faire le plus de bien possible ? Non, nos Caisses populaires et nos dirigeants de Caisses populaires ne doivent pas se reposer sur leurs lauriers, car qui n'avance recule. Lors du dernier Congrès des dirigeants du mouvement des Caisses, les 9 et 10 novembre dernier, on discuta de Caisses d'établissement, de Caisses d'habitation et de bien d'autres moyens encore pour développer davantage ce qui a déjà été fait et poursuivi depuis plusieurs années. Mais établissons tous ces services au sein de nos Caisses populaires. Comme le disait si bien M. le chanoine Armand Malouin, dans un article publié dans le *Messenger*, de Sher-

brooke, en date du 10 octobre 1953 : « En toute cette question, il faut éviter qu'on se mette à fonder ici et là une foule de Caisses disparates, comme on est en train de le faire présentement. Pourquoi dépenser tant d'énergie à bâtir à côté de ce que nous avons déjà ? . . . Je me le demande ! » Ce qui veut dire qu'il ne faut pas, sous prétexte d'innover, détruire ce qu'on a pris tant d'années à construire, ce qui a rendu et ce qui rend encore tant de services. Qu'on organise au sein de nos Caisses populaires une section spéciale d'établissement, une section pour l'habitation, une section pour les Caisses dotation et de prévoyance, avec une campagne d'éducation à l'économie et à l'épargne chez notre jeunesse, mais n'essayons pas de créer des organismes, comme disait M. le chanoine Malouin, en marge des Caisses populaires, pour empêcher ces dernières de se développer et, peut-être demain, créer un chaos économique dans toute notre organisation.

Nous reviendrons prochainement sur ce sujet.

*A. Vaillancourt*

### CAISSES POPULAIRES AYANT ADHÉRÉ À L'ASSURANCE-VIE « PRÊT » ET À L'ASSURANCE-VIE « ÉPARGNE »

● Nous avons publié dans le numéro de novembre de cette Revue la liste des premières Caisses qui ont adhéré à l'assurance-vie « prêt » et à l'assurance-vie « épargne ». À celles-ci s'ajoutent les Caisses populaires qui ont adhéré depuis, et dont voici la liste complétée au 1<sup>er</sup> janvier 1954.

Caisse populaire Saint-Camille-de-Cookshire*	Caisse populaire Dolbeau, Québec
« « Saint-Henri-de-Lauzon (Lévis)	« « Limoilou, Québec
« « Montmorency-Village*	« « Sainte-Claire de Dorchester
« « Saint-Pascal-de-Maizerets, Québec*	« « Saint-Gérard-Magella (Québec)*
« « Giffard, Québec	« « Saint-Basile-le-Grand (Chambly)*
« « Saint-Lazare, Cap-de-la-Madeleine*	« « Saint-Simon-de-Drummond
« « Saint-Samuel-de-Horton (Nicolet)	« « Disraéli (Wolfe)*
« « Saint-Théophile-du-Lac (Laviolette)*	« « Sainte-Jeanne-d'Arc de Sherbrooke
« « Asbestos (Richmond)	« « Sainte-Blandine (Rimouski)
« « Saint-Zénon-du-Lac-Humqui (Matapédia)*	« « Val-Brillant (Matapédia)
« « Sully (Témiscouata)	« « Mont-Joli (Matane)
« « Saint-Barnabé-Sud (Saint-Hyacinthe)	« « Notre-Dame-de-Lourdes du Lac-Bouchette
« « St-Vital-de-Clermont (Abitibi Ouest)*	« « Albanel (Roberval)
« « Saint-Charles-de-Caplan (Bonaventure)*	« « La-Providence (Saint-Hyacinthe)
« « Saint-Joachim (Montmorency)	« « Saint-Pie de Bagot
« « Sainte-Anne-dé-Beaupré (Montmorency)	« « Roxton-Pond (Shefford)
« « Les Écureuils (Portneuf)*	« « Sainte-Victoire (Richelieu)
« « Loretteville, Québec*	« « Saint-Denis sur Richelieu (Saint-Hyacinthe)
« « Bassin, Îles-de-la-Madeleine*	« « Grande-Rivière (Gaspé-Sud)
	« « Saint-Siméon (Charlevoix)*

\* Caisses populaires ayant adhéré à l'Assurance-vie « prêt » seulement.

## Comment l'œuvre des Caisses populaires Desjardins s'est développée chez nous

*Il nous fait grand plaisir de reproduire ici, au bénéfice des coopérateurs, le texte de l'allocution prononcée par M. le commandeur Laurent Létourneau, président de la Fédération des Caisses populaires Desjardins de Québec, le 9 novembre 1954, à la salle du collège de Lévis, lors de la commémoration du centenaire de naissance de M. le commandeur Alphonse Desjardins, fondateur des Caisses populaires.*

**M**<sup>SR</sup> ÉLIAS ROY, p.a., nous rappellera ce soir la vie de l'illustre et admirable fondateur des Caisses populaires, M. le commandeur Alphonse Desjardins.

Nous, du Québec, ne devons jamais oublier tout ce que nous devons à cet homme exemplaire qui a consacré une grande partie de sa vie à une œuvre destinée au relèvement des classes laborieuses, les petits et les humbles. La dette de reconnaissance contractée envers lui ne pourra jamais s'éteindre.

Je suis heureux de saluer ici ce soir, en votre nom et au mien, mademoiselle Desjardins, fille de notre fondateur, et de l'assurer que toujours nous nous souviendrons de ce que nous devons à son illustre père.

Je veux maintenant vous dire brièvement comment l'œuvre de monsieur Desjardins s'est développée chez nous. Vous savez tous comment lui et son œuvre ont été traités par les usuriers qui voyaient des proies leur échapper par l'établissement d'une grande institution destinée à aider les humbles et les petits ou encore par certaines institutions qui craignaient bien à tort la concurrence pouvant nuire à leurs affaires.

Cependant, à force de sacrifices de toutes sortes, avec l'appui d'amis dévoués, spécialement dans le clergé, à sa mort, arrivée le 31 octobre 1920, nous avions 31,029 sociétaires dans 113 Caisses, avec un actif de quelques millions de dollars.

Après son décès, un petit groupe de prêtres, aidés de quelques laïques, parmi lesquels M. Cyrille Vaillancourt, aujourd'hui sénateur, se dévouèrent pour assurer l'existence de l'œuvre.

De 1920 à 1924, ils organisèrent quatre unions régionales qui devaient s'occuper de propagande et de surveillance. Cependant, les progrès étaient lents. L'œuvre n'était pas connue comme elle aurait dû l'être. Les années d'après-guerre, la hausse du coût de la vie, une vague de spéculation insensée jusqu'en octobre 1929 et la crise qui s'ensuivit, tout contribuait à retarder ce progrès tant attendu et qui devait arriver plus tard.

En 1932, les quatre unions régionales alors existantes, décidèrent de fonder la Fédération du Québec des Unions régionales de Caisses populaires Desjardins. Il y avait alors 174 Caisses avec 43,641 sociétaires et un actif de quelque \$9,000,000. Sous l'impulsion de la dite fédération, avec l'appui du gouvernement provincial qui accorda un octroi annuel de \$20,000. pour la diffusion et la surveillance des Caisses, on constata un mouvement plus prononcé vers les progrès. Mais ce n'est que depuis 1943 que ce mouvement s'est accéléré pour atteindre au développement phénoménal que nous constatons aujourd'hui :

Date	Nombre		Actif Caisses Pop.	Augm. sur semestre préc.	Actif Caisses Rég.	Patrimoine	Soc.
	Caisses Pop.	Caisses Rég.					
31 déc. 1934.....	183	- 4	\$ 9,446,262.			\$1,149,521.	38,811
31 déc. 1939.....	476	- 6	18,441,193.	\$ 874,617.	\$ 2,453,395.	1,697,117.	100,144
31 déc. 1944.....	852	- 7	91,984,848.	16,136,894.	14,110,524.	2,935,904.	300,183
31 déc. 1949.....	1,068	- 8	208,584,083.	2,947,946.	24,580,261.	8,484,429.	561,183
31 déc. 1951.....	1,108	- 10	253,243,589.	15,554,951.	35,402,415.	11,356,074.	644,124
31 déc. 1953.....	1,129	- 10	315,528,337.	9,630,204.	36,046,562.	14,813,826.	746,789
30 juin 1954.....	1,127	- 10	333,025,800.	17,497,463.	47,877,032.	16,018,111.	768,468

Si nous comparons les chiffres des cinq dernières années, de 1949 à 1953, au capital social, à l'épargne et aux prêts, nous avons les résultats suivants :

## CAPITAL SOCIAL

	Capital social	Sociétaires	Caisses
1949.....	\$14,113,329.	561,183	1,075
1950.....	16,044,775.	599,517	1,084
1951.....	17,352,626.	644,124	1,108
1952.....	19,336,976.	693,258	1,118
1953.....	21,957,145.	746,789	1,129

## AUGMENTATION DE L'ÉPARGNE

	Augmentation	Sociétaires	Caisses
1949.....	\$ 9,589,919.	561,183	1,075
1950.....	12,100,997.	599,517	1,084
1951.....	26,279,774.	644,124	1,108
1952.....	32,192,315.	693,258	1,118
1953.....	21,652,696.	746,789	1,129

## ÉPARGNE

	Épargne	Sociétaires	Caisses
1949.....	\$183,551,464.	561,183	1,075
1950.....	195,652,461.	599,517	1,084
1951.....	221,932,235.	644,214	1,108
1952.....	254,124,550.	693,258	1,118
1953.....	275,777,246.	746,789	1,129

## TOTAL DES PRÊTS EN COURS

	Prêts en cours	Emprunteurs	Caisses
1949.....	\$98,934,104.	88,416	1,075
1950.....	107,159,318.	95,295	1,084
1951.....	117,589,219.	99,431	1,108
1952.....	131,926,211.	106,290	1,118
1953.....	153,566,702.	113,895	1,129

MONTANT ET NOMBRE DES PRÊTS CONSENTIS PAR LES CAISSES AU COURS DES ANNÉES 1949, 1950, 1951, 1952 et 1953

	Sur reconnaissance de dette		Sur hypothèques		Total des prêts	
	Nombre	Montant	Nombre	Montant	Nombre	Montant
1949.....	68,090	\$22,602,968.	11,849	\$27,443,599.	79,939	\$50,546,567.
1950.....	70,860	22,981,488.	11,371	27,332,472.	82,231	50,313,960.
1951.....	72,428	24,714,225.	13,223	32,226,662.	85,651	56,940,887.
1952.....	74,969	27,782,279.	13,747	34,771,332.	88,716	62,553,611.
1953.....	77,248	30,230,942.	16,678	46,859,362.	93,926	77,090,304.

## MOUVEMENT CUMULATIF DU CAPITAL SOCIAL, DE L'ÉPARGNE ET DES PRÊTS CONSENTIS

(Fin de 1952)

	Rentrées	Sorties	Solde
Capital social	\$ 31,257,177.	\$ 12,059,919.	\$19,197,258.
Épargne.....	3,893,938,518.	3,636,838,371.	255,100,147.

## PRÊTS CONSENTIS JUSQU'À 1952 INCLUSIVEMENT

	Prêts	Remboursements	Solde
Prêts.....	\$ 533,435,208.	\$ 403,403,431.	\$130,031,777.

Considérant qu'en général, nos Caisses payent un taux d'intérêt plus élevé sur l'épargne et que, d'un autre côté, elles prêtent à un taux moins élevé, nous pouvons dire que ces avantages ont rapporté à leurs sociétaires des millions de dollars de plus, même s'ils avaient transigé avec des institutions à taux approuvés et raisonnables. Et l'écart est encore plus élevé si on compare avec les taux de certaines compagnies de finance.

Il serait intéressant de savoir combien de sociétaires sont propriétaires aujourd'hui soit d'une maison, soit d'une ferme et qui le doivent à une Caisse populaire. Avec l'importance acquise, nos Caisses populaires peuvent faire plus et mieux dans les services rendus à leurs sociétaires.

Quelle que soit cette importance, toutefois, n'oublions jamais le côté social de notre œuvre et ne transformons pas nos Caisses en de simples institutions financières. Monsieur Desjardins ne le voulait pas et les dirigeants actuels ne le veulent pas non plus. Il nous faut nécessairement évoluer avec le temps et monsieur Desjardins, s'il vivait encore, avec

le génie qui l'a caractérisé, ne manquerait pas de s'adapter aux exigences et aux nécessités des temps présents sans pour cela changer les buts qu'il voulait atteindre en fondant sa première Caisse populaire.

J'ai eu l'occasion de dire à maintes reprises qu'il y a une Providence pour les Caisses populaires et assez souvent j'ai

constaté sa protection d'une manière sensible. Notre fondateur, qui a mis la Caisse populaire de Lévis sous la protection du Sacré-Cœur et qui jouit aujourd'hui, nous n'en doutons pas, de la béatitude éternelle nous aidera dans la mesure où nous travaillerons à atteindre les buts qu'il s'était fixés dès la fondation de sa première Caisse.

*Voici le texte de la magistrale conférence que M<sup>re</sup> Élias Roy, contemporain du fondateur des Caisses populaires, donnait à la soirée sociale, le 9 novembre 1954, au collège de Lévis, à la mémoire de Monsieur Desjardins et sa digne épouse.*

**N**OUS sommes réunis ici ce soir pour célébrer le centenaire de la naissance du fondateur des Caisses populaires, M. le commandeur Gabriel-Alphonse Desjardins.

M. Desjardins ne fut ni d'une naissance illustre, il ne fut ni un juriste érudit, ni un juge fameux, ni un avocat brillant, ni un négociant heureux en affaires, ni un grand industriel, ni un financier tout cousu d'or et d'argent. Issu d'une famille humble et pauvre, il fut un grand ami du peuple, un bienfaiteur des classes laborieuses, le bienfaiteur de sa race. Le nom de Monsieur Desjardins est maintenant connu dans toute l'Amérique et même dans la plupart des pays du vieux monde. Il est entré dans l'histoire.

\* \* \*

M. le sénateur Cyrille Vaillancourt, qui continue si brillamment l'œuvre de Monsieur Desjardins, m'a demandé de vous résumer à grands traits la vie du fondateur des Caisses. J'ai accepté volontiers ce travail, parce qu'il s'agissait d'un de nos plus illustres élèves, d'un ancien professeur et aussi parce que, pendant vingt-six ans et même du vivant de Monsieur Desjardins, je fus un des officiers de la Caisse populaire de Lévis.

\* \* \*

La famille Desjardins était originaire de Saint-Jean-Port-Joli. Le chef de la famille, François Roy dit Desjardins, était cultivateur. Il se maria trois fois. De sa première femme, il n'eut pas d'enfant. De sa deuxième femme il n'eut qu'un enfant, mort en bas âge. De sa troisième femme, Clarisse Miville dit Dechesne, qu'il épousa le 19 septembre 1843, à Sainte-Anne-de-la-Pocatière, il eut quinze enfants dont les sept premiers naquirent à Saint-Jean-Port-Joli. L'aîné de la famille, Marie-Clarisse, se maria à Lévis le 8 février 1875 à Anthime Saint-Laurent et décéda à Ottawa le 22 février 1908. Charles et Louis-Georges naquirent aussi à Saint-Jean-Port-Joli. Le premier qui naquit à Lévis, huitième de la famille, fut Gabriel-Alphonse, le fondateur des Caisses.

Des quinze enfants nés du troisième mariage, huit seulement sont parvenus à l'état adulte : Clarisse (Madame Saint-Laurent) et les sept frères Desjardins : Charles, Louis-Georges, Alphonse, les deux jumeaux Joseph et Étienne, Albert et Napoléon.

M. Pierre-Georges Roy, l'infatigable ouvrier de la plume qui nous a laissé tant de travaux sur des sujets canadiens, a publié dans ses *Profilés lévisiens* une petite biographie de ces

sept frères Desjardins. Comme tous ces sept frères sont anciens élèves du collège, j'en ai profité pour publier en 1938 dans l'*Écho du Collège* un tableau montrant tous les descendants de François Roy dit Desjardins. Voici

ce tableau revu, augmenté et mis à jour.

#### LES DESCENDANTS DE FRANÇOIS ROY DIT DESJARDINS AU COLLÈGE DE LÉVIS

##### Première génération — 7 élèves : 31 ans de collège

	Date de naissance	Date du décès	
1) Charles	1/ 4/1847	1857-1863	11/ 6/09 Québec
2) Ls-Georges	12/ 5/1849	1859-1863	8/ 6/28 Montréal
3) Alphonse	5/11/1854	1864-1870	31/10/20 Lévis
4) Joseph	8/ 2/1860	1870-1874	16/ 5/36 Québec
5) Étienne	8/ 2/1860	1872-1875	11/ 6/09 Québec
6) Albert	4/ 7/1868	1877-1881	19/ 7/39 Montréal
7) Napoléon	25/ 8/1870	1882-1886	22/ 9/53 Ottawa

##### Deuxième génération — 9 élèves : 55 ans de collège

8 Georges	fils de (2)	1885-1892	prêtre	15/2/48 Québec
9) Raoul	fils de (3)	1891-1901	notaire	2/9/51
10) Edgar	fils de (3)	1892-1902	dentiste	5/1/44
11) Omer	fils de (2)	1891-1896	médecin	
12) Émile	fils de (2)	1895-1896		8/6/52
13) Valère	fils de (4)	1899-1903	archiviste de la cité de Québec	
14) Philippe	fils de (4)	1901-1903	ass.-greffier de la cité de Québec	
15) Paul	fils de (3)	1904-1912	emp. civil	
16) Charles	fils de (3)	1912-1920		

##### Troisième génération — 5 élèves : 41 ans de collège

17) Alphonse	fils de (9)	1922-1927		
18) Gaston	fils de (10)	1924-1925		
19) Albert	fils de (9)	1925-1935	ing. for.	
20) Jacques	fils de (9)	1926-1936	notaire	
21) Gérard	fils de (9)	1934-1939	ing. for. arp.	

##### Quatrième génération — 2 élèves : 3 ans de collège

22) Pierre	fils de (19)	1953-		
23) Jean-Yves	fils de (19)	1954-		

en tout 23 élèves : 130 ans de collège

Entrons maintenant dans la vie du héros de cette fête Gabriel-Alphonse Roy dit Desjardins. Il naquit le 5 novembre 1854 dans la rue Carrier, à quelques pas de l'actuel édifice Desjardins, dans une petite maison munie d'un rez-de-chaussée sans étage qui portait alors le numéro 8.

Après avoir suivi les classes primaires à l'école Potvin, Alphonse Desjardins entra au collège le 6 septembre 1864. Il avait alors dix ans et fut placé en Première.

La direction des études appartenait alors au Séminaire de Québec qui avait remplacé en 1860 les Frères des Écoles chrétiennes. Le cours était divisé en cours inférieur et en

cours supérieur, contenant chacun deux classes. Sur le demande expresse du fondateur M<sup>re</sup> Déziel, les Messieurs du Séminaire de Québec avaient établi aussi deux classes de latin qui s'appelaient Septième et Sixième. Dans le cours entier, la Rhétorique était la Première.

Pendant les six années qu'il passa au collège de Lévis, Alphonse Desjardins fit en tout cinq classes : les quatre classes du cours commercial et la première classe du cours latin, la Septième. On ne parlait pas encore ni de Préparatoire ni de Classe d'affaires.

Comme le collège de Lévis était sous le contrôle du Séminaire de Québec, le palmarès ou liste des prix était assez souvent publié dans l'*Annuaire du Séminaire de Québec*. En 1867-1868, M. Desjardins était dans la classe correspondant à notre ancienne Troisième. Nous constatons qu'il faisait bonne figure parmi les premiers de la classe. Ainsi le palmarès lui attribue le premier accessit d'excellence, ce qui le proclame le troisième de sa classe pour toute l'année scolaire. Il eut aussi le deuxième prix de géographie et d'histoire, le premier accessit d'art épistolaire, le premier accessit de récitation anglaise, le troisième accessit de version anglaise, le premier prix de thème anglais, le premier prix d'analyse grammaticale anglaise, le premier accessit de tenue des livres, le premier prix de calligraphie. Ce dernier fait n'étonnera aucun de ceux qui ont pu voir les écrits de Monsieur Desjardins, car son écriture, régulière comme un texte imprimé, révélait l'homme qui fait bien tout ce qu'il fait et veut être parfaitement compris.

En 1869-1870, Monsieur Desjardins était en Septième, la première classe de latin. Le palmarès de la fin d'année nous révèle ses succès. Dans l'ordo général de l'année, il occupait la quatrième place et méritait ainsi le deuxième accessit d'excellence. Il méritait aussi le premier accessit d'exercice français, le deuxième accessit de mémoire, le premier prix d'arithmétique, le deuxième prix de géographie, le deuxième accessit d'exercices anglais.

Le 15 octobre 1869, Monsieur l'abbé Louis-Jacques Langis, directeur des élèves et, en même temps, préfet des études, fondait au collège l'Académie Saint-Joseph pour stimuler et récompenser le travail des élèves. Il y avait dans l'Académie des académiciens, des candidats et des aspirants. À la deuxième séance de l'Académie, Monsieur Desjardins eut l'honneur d'être choisi comme candidat. De plus, à la séance solennelle du 30 mars 1870, Alphonse Desjardins présentait à l'Académie 3 versions latines, 2 dictées françaises, une version anglaise et un thème anglais, ce qui indiquait un sérieux travail.

Les choses allaient donc bien pour le jeune étudiant et il avait donc de belles perspectives d'avenir s'il avait pu continuer ses études jusqu'au terme ordinaire. Mais François Desjardins, son père, était pauvre et c'est à grand peine qu'il pouvait nourrir et entretenir sa famille. Il lui était donc impossible d'envoyer son fils Alphonse au Séminaire de Québec pour cinq ou six autres années d'études. Malgré son désir de s'instruire toujours davantage, Alphonse Desjardins fut donc forcé de dire adieu aux études classiques. Il n'avait pas encore seize ans.

\* \* \*

L'année suivante, 1871, il s'enrôlait comme volontaire dans le dix-septième bataillon pour une expédition à la Rivière-Rouge, au Manitoba, avec le grade de sergent-major.

Ce voyage lui permit de connaître un peu l'ouest de notre pays.

Revenu de l'Ouest, Monsieur Desjardins entra dans le journalisme à *L'Écho de Lévis*, dirigé par M. Isidore-Noël Belleau, de Lévis. Puis il passa à la rédaction du *Canadien*, propriété de son frère Louis-Georges, député de L'Islet. De 1879 à 1890, il publia à ses risques et périls les débats de la Législature de Québec. Il fonda même en 1891 un journal, *L'Union canadienne*, qui vécut juste trois mois (9 juillet-10 octobre). Dès l'année suivante, il était nommé rapporteur officiel à la Chambre des Communes d'Ottawa, poste qu'il occupa pendant vingt-cinq ans (1892-1917). C'est dans ce milieu qu'il allait trouver sa vocation définitive. Dans l'intervalle des sessions, Monsieur Desjardins fut pendant sept ans professeur de sténographie au collège de Lévis.

\* \* \*

Les fonctions que remplissait à Ottawa Monsieur Desjardins lui permirent d'assister à un débat sur une loi contre l'usure. Ce débat lui ouvrit les yeux sur les ravages exercés par l'usure en notre pays. Il apprit à sa grande stupéfaction que des gens sans conscience prêtaient de petites sommes à un taux qui allait jusqu'à 1,000 pour cent. La bibliothèque du Parlement lui était ouverte. Monsieur Desjardins en profita pour étudier les débats précédents sur la même question, débats restés sans aucune décision pratique. Il en parla à son frère Napoléon, employé civil à Ottawa et, plus tard, sous-ministre adjoint du ministère des Travaux publics. Et c'est ainsi que, peu à peu, germa dans l'esprit de cet ami du peuple l'idée de venir en aide aux classes populaires, de les arracher des griffes des usuriers.

Avant d'en venir aux réalisations, il voulut se mettre en communication avec les plus fervents et les plus renommés mutualistes des autres pays : Wolfé en Angleterre, Luzzatti en Italie, Durand en France et quelques autres encore. De là une volumineuse correspondance qui le renseigna pleinement sur ce qui se faisait ailleurs pour le bien du peuple. Ce ne fut cependant que vers la fin de 1897 que le projet de la fondation d'une Caisse populaire prit corps dans l'esprit de Monsieur Desjardins et cela après de longues et minutieuses études. Ce projet avait beaucoup de points communs avec les institutions similaires des pays européens. Mais Monsieur Desjardins voulut adapter son œuvre aux exigences d'un milieu différent.

Se défiant de lui-même, le fondateur eut soin d'intéresser à son œuvre des hommes de poids et d'expérience et en premier lieu le curé de sa paroisse, l'abbé François-Xavier Gosselin, et Son Excellence M<sup>re</sup> Louis-Nazaire Bégin, archevêque de Québec, natif de Lévis. Ces deux personnages comprirent son œuvre et l'encouragèrent fortement. Il tâcha aussi de trouver des coopérateurs intelligents parmi ses concitoyens de Lévis. Monsieur Desjardins fit aussi appel à la bonne volonté et au zèle éclairé des prêtres du collège de Lévis.

#### LE COLLÈGE DE LÉVIS ET LA CAISSE POPULAIRE

Permettez-moi d'ouvrir ici une parenthèse pour vous montrer que, par l'intermédiaire de ses principaux officiers et de ses prêtres, le collège de Lévis a toujours apporté à Monsieur Desjardins l'appui moral et même financier dont il avait

besoin pour mener à bonne fin une œuvre si utile au peuple et si combattue par ceux qui ne la comprenaient pas.

Parmi les prêtres de ce temps, je citerai M. l'abbé Charles-Édouard Carrier, supérieur, qui se montra toujours sympathique à l'œuvre des Caisses, M. l'abbé Joseph Hallé, plus tard M<sup>gr</sup> Hallé, qui traduisit de l'italien en français les articles de Luzzatti sur les questions économiques et qui ne cessa de reconforter le fondateur par ses bonnes paroles et surtout M. l'abbé Stanislas-Irénée Lecours, alors procureur du collège, qui fit preuve d'un dévouement sans bornes envers la Caisse et son fondateur. Pendant les premiers temps de la Caisse, il n'y avait pas de bureau public pour les opérations de la Caisse. Monsieur Lecours se fit le percepteur bénévole pour les prêtres du collège. La procure du collège était pour nous le bureau de la caisse. Monsieur Lecours transmettait ensuite à Monsieur Desjardins les sommes ainsi perçues. *La Revue Desjardins*, dans son numéro de novembre 1938, publiait un article du regretté chanoine Grondin sur Monsieur Lecours. La page 171 reproduit la première page de mon livret de sociétaire. Cette page de mon livret montre deux choses : 1° En 1901, Monsieur Lecours était percepteur de la Caisse et moi je devenais propriétaire de quatre parts sociales.

Le collège de Lévis s'est toujours empressé de verser le montant nécessaire pour avoir le maximum des parts sociales et il a toujours gardé un important dépôt d'épargne.

Les salles du collège ont toujours été à la disposition du public pour les assemblées annuelles de la Caisse et souvent les élèves ont préparé à cette occasion un programme récréatif. Et maintenant que nous avons un bel auditorium, les membres des Caisses populaires peuvent s'en servir pour y tenir leurs grandes réunions.

Je dois signaler que depuis la fondation de la Caisse populaire, il y a toujours eu un ou plusieurs prêtres du collège parmi les officiers de la Caisse. Actuellement, M. l'abbé Lucien Dallaire, procureur du collège, est vice-président et M. le chanoine Léon Lessard fait partie du Conseil de surveillance.

Tous ces faits démontrent la cordialité des rapports entre le collège et la Caisse. Il n'est donc pas étonnant qu'à l'occasion du centenaire du collège, la Caisse populaire de Lévis et la Caisse centrale aient eu la pensée de nous verser une généreuse souscription.

Je veux encore signaler l'apport si généreux et si constant donné à l'œuvre des Caisses par un coopérateur aussi humble que compétent, je veux dire le chanoine Philibert Grondin, décédé le 27 décembre 1950. Professeur au collège de Lévis, Monsieur Grondin avait saisi à fond la pensée du fondateur. Il se mit donc à écrire dans *La Vérité*, de Québec, sous le pseudonyme de J.-P. Lefranc, des articles sur le mécanisme des Caisses. Pour atteindre plus facilement le menu peuple, ces articles furent rédigés sous forme de questions et de réponses. Ils furent réunis et publiés au commencement de 1911 sous le titre de *Catéchisme des Caisses populaires*. Monsieur Grondin s'était caché sous le pseudonyme de J.-P. Lefranc. Le *Catéchisme* était précédé d'une lettre très élogieuse de l'archevêque de Québec et d'une autre non moins laudative du fondateur. Cet opuscule a eu plusieurs éditions et il a contribué grandement à la diffusion des Caisses populaires. Sorti du collège en 1914, Monsieur Grondin continua sa propagande par des conférences et des articles de journaux. On doit donc considérer M. le chanoine comme un des plus zélés et des plus efficaces propagandistes des Caisses populaires.

## LA FONDATION

C'est donc vers la fin de 1897 que Monsieur Desjardins se mit définitivement à l'œuvre pour élaborer les Statuts et Règlements de l'institution qu'il voulait fonder Travail long, minutieux, qui, durant trois ans, dut absorber l'attention du fondateur et consumer son temps. Que de fois le même texte fut repris, retouché et même totalement refondu pour exprimer de la manière la plus claire possible les idées qui allaient guider le travail de tant de coopérateurs.

Le 29 septembre 1900, Monsieur Desjardins convoqua chez lui un certain nombre de citoyens pour leur exposer son projet de fonder à Lévis une société d'épargne et de crédit populaires sur le modèle des banques populaires existant en Europe. Un comité fut formé pour préparer les statuts. Ce comité tint 18 séances et se livra à une étude approfondie des constitutions des diverses sociétés coopératives d'épargne et de crédit de France, d'Italie, d'Allemagne, de Suisse et de Belgique. Ces réunions avaient un double avantage : elles préparaient la constitution de la Caisse et elles contribuaient à former des coopérateurs convaincus capables d'appuyer et plus tard de continuer l'œuvre de Monsieur Desjardins. Naturellement celui-ci était l'âme de ces réunions. Il était comme un professeur auprès de ses élèves. Fort de sa vaste expérience, fort de son commerce assidu avec les maîtres européens de la coopération, fort de ses longues et constantes méditations, il répondait à toutes les questions, résolvait tous les doutes et proposait les meilleures solutions.

Vint enfin le jour si longtemps désiré de la fondation. Le 6 décembre 1900, Monsieur Desjardins réunit une centaine de citoyens de Lévis et des environs à la salle des Artisans canadiens-français, avenue Bégin, dans l'immeuble même qui devait être quelque temps plus tard le siège de la Caisse. Le fondateur donna lecture des Statuts et Règlements qui avaient déjà été si longuement discutés. L'assemblée les approuva sans discussion et ainsi fut fondée la Caisse populaire de Lévis, société coopérative d'épargne et de crédit à capital variable et à responsabilité limitée.

Voici les noms de quelques-uns des personnages qui furent présents à cette mémorable séance : M. l'abbé François-Xavier Gosselin, curé de Lévis, M. l'abbé Charles-Édouard Carrier, supérieur du collège, M. Joseph Verreau, M. F.-X. Marceau, M. Joseph-Eugène Carrier, M. Pierre Ferland, M. Théophile Carrier, M. Napoléon Lemieux, qui vient d'entamer sa quatre-vingt-quatorzième année, M. Albert Lambert, M. Joseph Gosselin, M. Louis-Joseph Roberge, père des deux abbés Roberge, M. François Labrie, M. Joseph Delisle.

Le 23 janvier 1901, la Caisse commençait ses opérations. Le premier versement fut fait par M. Eugène Roy, avocat et plus tard greffier de la cité de Lévis. Ce n'était pas une fortune : 10 sous. Le montant total de la première perception s'élevait à \$26.40. C'était bien la réalisation du mot de Joseph de Maistre : « Rien de grand n'eut de grands commencements. »

La Caisse populaire était fondée. Est-ce à dire que toutes les difficultés étaient aplanies ? que toutes les oppositions étaient tombées ? que Monsieur Desjardins était parfaitement rassuré sur l'avenir de sa fondation ? Pas du tout. Écoutez plutôt la prière qu'il faisait au Sacré-Cœur de Jésus, le 1<sup>er</sup> décembre 1900, soit cinq jours avant la fondation.

« Sacré Cœur de Jésus, je vous demande la grâce insigne de vos lumières divines.

Si je me trompe, éclairez-moi et inspirez-moi un invincible dégoût, une grande aversion pour l'idée que je poursuis et qui sert de but à mes travaux.

Que je la repousse avec une sorte de mépris, si c'est votre bon plaisir, et faites-la au moins s'évanouir dans mon esprit. Que je n'y pense même plus à l'instant, et j'en serai mille fois heureux.

Éloignez de mon cœur toute vanité mensongère, tout désir irréalisable, toute chimère et tout rêve absurde. Si vous voulez que je persévère dans cette voie, oh mon Dieu, suppléez à ma faiblesse par votre force ; aplanissez les obstacles ou donnez-moi les moyens de les surmonter.

Dans ce cas comme dans l'autre, donnez-moi la plus parfaite résignation à votre sainte volonté.

Que vos desseins soient les miens, que vos désirs soient des ordres pour moi.

Daignez, Ô Jésus, diriger, inspirer mon activité quelle qu'en soit la fin dans vos desseins éternels ; faites que je trouve une parfaite harmonie avec votre volonté dans les cœurs qui m'entourent, mais principalement dans celui de la bien-aimée compagne de la vie.

Qu'elle soit toujours ma consolation et mon aide, soit que vous m'inspiriez le complet abandon de mes projets ou la pensée de les accomplir. Ainsi soit-il. »

Cette prière sublime dépeint à la perfection l'état d'âme de Monsieur Desjardins, les sentiments contraires qui tantôt le poussaient à l'action, tantôt le jetaient dans un profond abattement. Là nous apparaît le chrétien convaincu, absolument soumis à toutes les dispositions de la Providence.

Cependant les adversaires du projet de Monsieur Desjardins ne désarmaient pas. M. le sénateur Vaillancourt, dans son ouvrage sur Monsieur Desjardins, nous en donne un incident bien pénible. Je cite textuellement :

« À ce moment l'actif de la Caisse avait atteint le montant imposant de \$40,000. près. Madame Desjardins en était la dépositaire, pendant que son mari était retenu à Ottawa, dans l'exercice de sa fonction officielle. Des gens plutôt pessimistes, et assez peu charitables, s'en furent trouver Madame Desjardins et lui demandèrent si elle saisissait bien la portée de ses actes, si elle avait réfléchi à ce que faisait son mari en lui confiant ainsi l'argent du peuple, alors que la nouvelle institution ne possédait aucune incorporation légale. Et, disait-on, si les choses tournaient mal, ce serait pour les Desjardins la misère et l'infamie.

« Effrayée d'une telle perspective, elle partit précipitamment pour Ottawa, à la rencontre de son mari. Devant les appréhensions de sa compagne de vie, qui avait manifesté tant de confiance jusque-là, Alphonse Desjardins fut tellement bouleversé qu'il pensa donner raison à son épouse. Toutefois, refusant de céder à l'impulsion du moment, il obtint de sa femme que tous deux s'en remissent au jugement de M<sup>gr</sup> Bégin, leur ami et ancien concitoyen de Lévis. Après la sentence arbitrale de M<sup>gr</sup> l'archevêque, l'épouse se révéla toujours la compagne indéfectible de son époux. »

Ajoutons que M<sup>gr</sup> Bégin, passant des paroles aux actes, voulut s'inscrire comme membre de la Caisse populaire de Lévis. La part sociale qu'il a souscrite reste encore dans les livres de la Caisse. Le geste de M<sup>gr</sup> Bégin fut plus tard répété par le gouverneur général du Canada, Lord Grey.

Un autre fait plus consolant vint quelques mois plus tard donner un regain d'énergie à Monsieur Desjardins. En avril 1906, fut votée à la Législature de Québec la Loi sur les syndicats coopératifs qui donnait aux Caisses populaires l'existence légale. Immédiatement le fondateur se mit à l'œuvre pour fonder des Caisses un peu partout dans la province, et même aux États-Unis.

Et puisque nous en sommes aux événements heureux,

c'est peut-être le bon moment de signaler une distinction honorifique reçue par le fondateur en 1913. Aucun des personnages qui exerçaient l'autorité dans les sphères civiles n'avait jusqu'ici pensé à obtenir quelque récompense pour l'obscur travailleur qui se dévouait et se dépensait pour le bonheur de sa race.

Personne n'y pensait : l'Église y pensa. Le 14 avril 1913, on apprenait que M. Alphonse Desjardins, fondateur des Caisses populaires, venait d'être décoré par Sa Sainteté le Pape Pie X, qui le créait commandeur de l'Ordre de Saint-Grégoire-le-Grand. Jamais honneur n'avait été mieux mérité. Aussi ce fut une grande joie pour sa famille, pour son *Alma Mater*, le collège de Lévis, pour sa ville natale et pour tous ceux qui collaboraient à l'œuvre des Caisses populaires.

\* \* \*

Aux débuts de la Caisse, il fallait tout d'abord trouver les membres qui allaient fournir le capital nécessaire aux opérations futures, car avant de pouvoir déposer, il fallait être sociétaire. À chacune des assemblées annuelles, le fondateur insistait fortement sur le recrutement des sociétaires. Aussi pendant les 14 premières années, le capital dépassait-il de beaucoup l'épargne. Les quelques chiffres qui suivent le démontrent amplement.

Année	Capital	Épargne	Sociétaires
1900-1902.....	4,575.70	103.90	643
1901-1902.....	12,347.25	2,232.50	817
1902-1903.....	17,638.64	3,937.45	839
1903-1904.....	22,929.12	4,690.79	832
1904-1905.....	25,831.48	6,420.58	804
1905-1906.....	28,876.55	9,559.53	844
1906-1907.....	48,337.69	11,184.25	948
1907-1908.....	55,447.02	19,581.06	972
1908-1909.....	65,536.73	26,420.58	1,014
1909-1910.....	78,110.65	36,758.07	1,046
1910-1911.....	88,435.00	44,902.93	1,058
1911-1912.....	114,345.00	53,564.09	1,113
1912-1913.....	155,900.00	64,307.11	1,160
1913-1914.....	177,100.00	140,705.37	1,228

Mais en 1914-1915, le Conseil d'administration élève le taux sur l'épargne de 3 pour cent à quatre pour cent. Immédiatement il se produit comme une ruée vers l'épargne qui fait un bond de 70,000 et dépasse le capital, comme le démontrent les chiffres suivants :

1914-1915.....	192,100.00	210,000.00	1,255
----------------	------------	------------	-------

Depuis lors, l'épargne a toujours augmenté son avance sur le capital. Pour l'année 1952-1953, les chiffres sont les suivants :

1952-1953.....	413,728.95	5,045,913.79	5,324
----------------	------------	--------------	-------

Je veux encore signaler en passant la fondation de la Caisse de Dotation pour les jeunes filles (28/12/13) la Caisse de Prévoyance pour les jeunes gens (17/4/21).

Cependant le poids des ans commençait à se faire sentir sur les épaules du fondateur. Ceux qui l'ont connu se rappellent cette stature imposante qui donnait l'impression d'une force bien au-dessus de la moyenne. Cet homme semblait taillé pour vivre cent ans. À 63 ans, en 1917, il se voyait forcé d'abandonner sa charge de rapporteur officiel aux Communes d'Ottawa. La même année, il présidait pour la dernière fois l'assemblée générale de la Caisse populaire de Lévis. C'était le détachement universel qui commençait. Un travail acharné, jamais interrompu par des périodes de repos, avait miné ce colosse et l'avait abattu prématurément. Ces trois années 1917-1920 se passèrent dans l'attente de la mort. Mademoiselle Albertine Desjardins, sa fille, vous fera connaître tout à l'heure les péripéties de ce drame intime.

Le 31 octobre 1920 M. Alphonse Desjardins rendait son âme à Dieu à l'âge de 66 ans moins quelques jours. Ce fut un grand deuil dans toute la province et même dans tout le pays. On vit aux funérailles de cet enfant du peuple un cardinal, un archevêque, le lieutenant-gouverneur de la province, un premier ministre et un autre ministre, des juges, une vingtaine de députés, le maire de Lévis avec tout son Conseil et une foule attristée qui remplissait l'église.

La presse du pays tout entier, malgré la différence des langues et des allégeances politiques, rendit un hommage unanime d'admiration au grand disparu. On mettait en vedette le travail gigantesque accompli par ce travailleur obscur et pauvre, sans la moindre aide officielle d'un gouvernement quelconque, sa probité qui interdisait de faire perdre même un sou à qui que ce fût, sa ténacité au travail malgré l'incompréhension et même l'hostilité de plusieurs de son entourage.

Permettez-moi de vous citer quelques extraits des articles parus à la mort du fondateur. Un collaborateur du *Progrès du Saguenay* écrivait ce qui suit le 8 novembre 1920 :

« Cette mort affecte le peuple canadien-français : c'est pour les siens que le fondateur des Caisses populaires a travaillé toute sa vie durant ; c'est à l'honneur de sa race qu'il a créé patiemment, souvent incompris, une œuvre qui, en Europe, vaut la célébrité et la reconnaissance générale à son auteur. »

De son côté, M. Georges Pelletier écrivait dans *Le Devoir* :

« Le nom de Monsieur Desjardins restera comme celui d'un des maîtres initiateurs et des premiers artisans du mouvement coopératif au Canada ; et l'ensemble de son œuvre, presque ignoré par les politiciens et les hommes d'argent, reste comme une manifestation durable d'un patriotisme aussi fécond que modeste et désintéressé.

« En le perdant, la coopération perd un puissant ouvrier, et sa race, un homme. »

M. Jean Lebrun disait de lui dans *Le Nationaliste* de Montréal :

« Sur la tombe des arrivistes arrivés, des riches assouvis,

des ambitieux satisfaits, des politiciens adules, bruissent les hommages et l'admiration. Sur celle des véritables bienfaiteurs de l'humanité, on n'entend souvent que le silence de l'ingratitude et de l'ignorance bête.

« Alphonse Desjardins, fondateur des Caisses populaires, n'a pas échappé à ce sort. Il disparaît sans soulever la centième partie du tapage que l'on organise en l'honneur d'un *boss* du parti rouge ou du parti bleu. Et pourtant Alphonse Desjardins a fait une œuvre éminemment utile, une œuvre qui ne mourra pas avec lui, une œuvre dont ses compatriotes profiteront longtemps encore, une œuvre qui a retenu l'attention des sociologues d'Europe et d'Amérique.

« Il a été un des maîtres du mouvement coopératif au Canada, un puissant initiateur, dont l'exemple fécond éveillera d'innombrables initiatives. Il a montré le vrai chemin à tous ceux qui s'intéressent à l'avenir économique des Canadiens-Français. »

Enfin, M. l'abbé Philibert Grondin, sous le pseudonyme de J.-P. Lefranc, écrivait dans *L'Action Catholique* du 10 novembre 1920 :

« Le père de la coopération vient de mourir. » Telles sont les paroles qui sortent de la bouche de tous ceux qui ont connu tant soit peu et suivi M. le commandeur Alphonse Desjardins et son œuvre.

« Les cultivateurs et les ouvriers de notre province et du Canada tout entier perdent en lui un insigne bienfaiteur. Sans lui, le crédit agricole et populaire serait encore chose à venir. Il l'a créé de toute pièce à force de désintéressement, de ténacité et d'énergie. »

Mentionnons aussi le témoignage de *Relations*, novembre 1954.<sup>1</sup>

Tous ces témoignages, donnés spontanément, expriment bien le sentiment populaire à l'égard de Monsieur Desjardins et de son œuvre. Si l'on veut cependant aller au fond des choses et chercher le principe qui éclaire et explique toute cette vie si extraordinaire, il faut dire sans hésiter : *Alphonse Desjardins fut un grand chrétien.*

C'est dans sa foi profonde qu'il a cherché les motifs d'aimer Dieu par-dessus tout et son prochain comme lui-même pour l'amour de Dieu. C'est dans une soumission entière à la divine Providence qu'il a trouvé la force et le courage d'accomplir un travail extraordinaire, malgré les obstacles de tout genre, malgré l'incompréhension et l'opposition des siens, malgré l'inertie et l'apathie des pouvoirs publics à l'égard d'une œuvre de rédemption nationale.

Dieu a béni cet humble ouvrier qui avait tant de confiance en lui.

Dieu a fait fructifier cette œuvre si petite au début et qui rayonne maintenant, on peut le dire, sur le monde entier.

Dieu, le juste juge, nous osons l'espérer, lui a donné la récompense du bon et fidèle serviteur.

1. Dans le numéro de décembre 1954 nous avons reproduit ce texte qui est un témoignage éloquent sur le fondateur des Caisses populaires.

**AVEZ-VOUS PAYÉ VOTRE ABONNEMENT À *La Revue Desjardins* POUR L'ANNÉE 1955 ?**

## Importance vitale de l'épargne dans le mouvement coopératif

**E**NSEIGNER la pratique de l'épargne, faire l'éducation en cette matière, est généralement accepté par tous comme étant le rôle propre des coopératives d'épargne et de crédit. Et celles-ci reconnaissant leur devoir à cet égard. Malheureusement, leur enseignement n'est pas toujours reçu comme il devrait l'être.

Tout d'abord, il faut bien admettre que pratiquer l'épargne pour l'épargne, comme vertu, n'est pas beaucoup à la mode de notre siècle. L'autre point de vue trop souvent considéré par la masse, c'est que les Caisses populaires sont intéressées à inviter les gens à la pratique de l'épargne, car c'est une façon pour elles d'augmenter leurs capitaux.

En réalité, les autres secteurs coopératifs ne devraient-ils pas se faire eux aussi les propagandistes de l'épargne auprès de leurs membres? N'ont-ils pas trop négligé l'éducation sur ce plan dans le passé?

Un tel enseignement de leur part pourrait avoir une efficacité particulière, parce qu'il serait facile de le centrer sur des objectifs bien précis et aussi parce que de telles sollicitations à l'épargne paraîtraient moins directement intéressées que celles venant des Caisses populaires.

Chose sûre et certaine, les secteurs coopératifs autres que celui de l'épargne et du crédit ne sauraient rester indifférents en face de ce problème. À titre d'exemple, mentionnons la fameuse question des transactions au comptant, qui revient si souvent sur le tapis. Si toutes les coopératives agricoles, si toutes les coopératives de consommation pouvaient être payées rubis sur l'ongle par leurs membres quand ceux-ci y effectuent des achats, leur finance n'en serait-elle pas améliorée de beaucoup? Quant

aux coopératives d'habitation, ne rencontreraient-elles pas moins de difficultés si leurs sociétaires étaient en mesure d'apporter une mise de fonds suffisante pour la finance facile des constructions qui leur sont destinées?

Dans leur propre intérêt, ces divers types de coopératives devraient mettre à leur programme l'éducation à l'épargne chez leurs membres. En plus de rendre directement service à leurs sociétaires, en les aidant à améliorer leur situation, elles contribueraient à bonifier leur propre administration en se débarrassant de la plaie du crédit. Du même coup, elles aideraient aussi à augmenter la puissance des institutions coopératives de finance, car on conçoit normalement que les sommes d'argent épargnées seraient dirigées sous forme de dépôts dans nos Caisses populaires ou sous forme d'assurance dans nos sociétés fraternelles. L'apport de ces nouveaux capitaux rendrait nos institutions coopératives de finance capables de rendre encore plus de service, du fait qu'elles seraient en mesure d'accroître leurs investissements si recherchés et si nécessaires à l'intérieur même du mouvement coopératif.

Une telle action concertée en faveur de l'épargne chez les membres des coopératives de production, de consommation et de services serait d'autant plus efficace, encore une fois, qu'elle aurait toutes les apparences extérieures du désintéressement. Elle tournerait à l'avantage des Caisses populaires et des mutuelles, comme nous venons de le dire. Mais surtout, elle favoriserait grandement les individus eux-mêmes et contribuerait pour beaucoup à résoudre le problème de l'établissement.

La prospérité des individus amène la prospérité des institu-

tions, et la prospérité des institutions coopératives fera la véritable force de notre mouvement coopératif du Québec, dont on a lieu d'attendre le salut pour notre population.

Nous n'avons pas le droit de laisser un secteur isolé quand il est dans l'intérêt de tous les secteurs coopératifs de lui permettre de devenir de plus en plus puissant, tout en aidant nos propres sociétaires à améliorer leur sort. Et précisément, sur le plan de l'éducation et de la propagande en faveur de l'épargne tant chez les jeunes que chez les moins jeunes, comme sur les autres plans d'ailleurs, tous les secteurs de la coopération sont solidaires.

Dans un prochain article, nous traiterons de la nécessité pour les autres types de coopératives d'enseigner à leurs sociétaires les immenses avantages qu'ils pourraient retirer en devenant membres et en utilisant au maximum les services des coopératives de consommation.

Il est une chose que nous ne devons pas oublier et sur laquelle nous ne saurions trop insister : c'est que dans notre mouvement, aucun secteur n'est indépendant des autres et tous doivent s'entraider d'une façon pratique. C'est une question d'intérêt bien compris de la part de chacun des secteurs eux-mêmes ; c'est aussi et surtout une manière de viser au plus grand bien de leurs sociétaires.

ALBERT CÔTÉ, I. P.,  
directeur du Service  
d'éducation du C.C.

(Ensemble, le 1<sup>er</sup> décembre 1954.)

◆ ◆ ◆

« Nous sommes toujours fort reconnaissants des services qu'on va nous rendre. »

— PETIT-SENN

## La Caisse populaire de Lévis présente son cinquante-quatrième rapport annuel

### REMARQUES DU PRÉSIDENT, M<sup>E</sup> VALMORE DE BILLY

**V**OS administrateurs vous présentent le cinquante-quatrième rapport annuel sur les opérations de votre Caisse populaire pour la période se terminant le 30 novembre 1954.

Vous constaterez à la lecture du bilan que la Caisse a continué sa marche ascendante. En effet, l'actif a augmenté de \$173,484.90; donc, il s'établit à \$6,148,534.32 à comparer à \$5,975,049.42 au 30 novembre 1953.

L'épargne est de \$5,198,112.44 soit \$152,198.65 de plus que l'an dernier. Le capital social s'est accru de \$498.55 seulement. Au 30 novembre 1953, il était de \$413,728.95 et, cette année, il se chiffre à \$414,227.50. Les sociétaires ont souscrit en capital social un montant de \$17,358.55 et les retraits se sont élevés à \$16,860. Il est à remarquer que cette diminution est due aux retraits effectués pour le règlement de successions.

Les prêts aux sociétaires s'élèvent à \$2,856,773.27 dont \$2,770,490.27 sur garanties hypothécaires et \$86,283. sur reconnaissances de dette. L'augmentation dans les prêts est de \$137,601.37 puisqu'à la même date l'an dernier les prêts aux sociétaires s'élevaient à \$2,719,171.90.

La Commission de crédit a prêté \$751,214.95 dont \$694,898.95 sur hypothèques et \$56,316. sur reconnaissances de dette.

Les sociétaires ont reçu \$136,591.87 en intérêts sur leurs dépôts d'épargne calculés à 3% sur le solde minimum trimestriel.

L'avoir-propre de la Caisse, à comparer avec la situation au 30 novembre 1953, s'est accru de \$21,838.65. Après le paiement du boni qui s'élèvera à \$24,500. il restera une somme d'environ

\$9,900. à porter au fonds de surplus. L'avoir-propre s'établira alors à près de \$511,000. et il sera

plus élevé que le capital social de près de \$100,000.

Votre Conseil d'administration

### SITUATION AU 30 NOVEMBRE 1954

#### ACTIF

##### Prêts aux sociétaires :

Sur hypothèques.....	\$ 2,770,490.27	
Sur reconnaissances de dette.....	86,283.00	
		\$ 2,856,773.27

##### Placements :

Obligations.....	\$ 2,969,708.46	
Parts à la Caisse centrale.....	3,000.00	
L'Assurance-Vie Desjardins.....	30,000.00	
La Soc. d'Assurance des C. P. D....	50,000.00	
		3,052,708.46
Intérêts accrus.....		48,678.39
		\$ 5,958,160.12

##### Immeubles :

Solde de prix de vente.....	\$ 30,139.15	
Propriété de la Caisse.....	900.00	
		31,039.15
Terrain.....		1,000.00
Ameublement de bureau.....		4,000.00
		\$ 5,994,199.27

Caisse au 30 novembre 1954.....		154,335.05
---------------------------------	--	------------

<b>Total de l'actif.....</b>		<b>\$ 6,148,534.32</b>
------------------------------	--	------------------------

#### PASSIF

Capital social.....		\$ 414,227.50
Épargne.....		5,198,112.44

<b>Total du passif.....</b>		<b>\$ 5,612,339.94</b>
-----------------------------	--	------------------------

Bénéfices nets.....		34,408.30
Fonds de réserve.....	\$ 375,206.98	
Fonds de prévoyance.....	65,953.77	
Fonds de bienfaisance.....	4,000.00	
Surplus.....	56,625.33	

<b>Total de l'avoir-propre.....</b>		<b>501,786.08</b>
-------------------------------------	--	-------------------

<b>Grand total.....</b>		<b>\$ 6,148,534.32</b>
-------------------------	--	------------------------

recommande qu'un boni de 6% soit payé sur le capital social. Le Conseil d'administration demande également de ratifier, à même les bénéfiques de l'année, le rabais d'intérêt ou ristourne accordé aux emprunteurs, ce qui a pour effet de réduire le taux d'intérêt sur les prêts à 4¼%. Ce rabais s'élève à \$16,900. cette année.

Les placements sur obligations s'élèvent à \$2,969,708.46. Le portefeuille se divise comme suit : gouvernement provincial, \$274,000. ; Corporations municipales, cités et villes, \$1,022,000. ; commissions scolaires, \$867,500. ; corporations religieuses, \$430,700. ; syndics, fabriques, diocèses, hô-

pitaux et cimetières, \$392,300. Les capitaux de placements devenant échus les cinq prochaines années sont les suivants : 1955, \$368,400. ; 1956, \$418,600. ; 1957, \$383,500. ; 1958, \$236,300. ; 1959, \$291,700.

Les administrateurs ont eu la douleur de perdre un membre du Conseil d'administration très dévoué en la personne de M. Joseph-F. L'Héroult décédé au mois de juillet dernier. Monsieur L'Héroult était un membre fondateur de la Caisse et avait été administrateur pendant dix-neuf ans. Le Conseil d'administration profite de la circonstance pour réitérer ses condoléances à la famille du disparu.

## LA CAISSE POPULAIRE DE ROUYN

*La Caisse populaire de Rouyn est une des plus progressives et des plus belles de cette région. Depuis sa fondation, le 13 décembre 1942, elle a prêté \$1,736,194., elle a permis à plus de 200 ouvriers de se bâtir une maison, et elle n'a pas perdu un centin. Elle a 3,080 sociétaires, un actif de \$740,000., avec un avoir-propre de \$39,182.10 et un capital social de \$41,353.09. Elle a bénéficié d'une administration dynamique et éclairée qui explique en grande partie sa progression rapide malgré les difficultés économiques que le milieu où elle évolue a connues. Les sociétaires sont certes reconnaissants envers ceux qui la dirigent puisqu'ils ont si bien encouragé leur Caisse populaire. Nous lui souhaitons d'autres progrès. Voici les officiers de cette Caisse qui termine en 1954 la douzième année d'une administration saine et progressive. De gauche à droite : M.M. Jules Laperrière, Dr H.-N. Samson, Sigefroy Moreau, Philippe Gaudrault, Antoine Marchand, Donat Thibault, J.-O. Dubois, Maurice Caouette, Jules Trépanier, A.-C. de la Chevrotière, Gérard Beauchemin, Antonio Bissonnette et Mozart Rioux. N'apparaissent pas sur la photo M. P.-A. Brousseau, administrateur de la Caisse, et M. Albert Coulu, du comité de surveillance.*



Il a été remplacé par M. Louis-de-Gonzague Léveillé.

À tous les membres des divers conseils, un cordial merci pour leur collaboration soutenue et bienveillante et aux employés notre satisfaction pour le travail accompli.

## Savez-vous que... ?

Des économistes et des représentants de la Trésorerie américaine commencent à s'inquiéter de la progression constante de la dette nette privée et publique américaine, et ils se demandent si elle peut encore s'accroître sans risque grave pour les États-Unis dans l'éventualité d'une régression de l'économie américaine. En fin de 1953, la dette nette totale privée et publique des Américains atteignait \$585,500,000,000. et on s'attend à ce qu'elle touche les \$600 milliards en fin d'année 1954. C'est l'équivalent du revenu national actuel de deux années. Le gouvernement fédéral a une dette de \$278,400,000,000. C'est sans conteste le plus gros débiteur. Les corporations américaines doivent \$175 milliards. Les gouvernements des États et des municipalités, pour leur part, avaient une dette totale nette de \$38 milliards au 30 juin 1954.

L'inquiétude semble porter surtout du côté de la dette de l'État central que d'aucuns estiment trop élevée, et des trop grandes facilités accordées au crédit à la consommation ; elles incitent trop de gens à acheter plus qu'ils ne devraient le faire.

\* \* \*

De toutes les provinces canadiennes c'est la province de Québec qui a le plus grand nombre de pommiers. Elle en comptait, d'après le dernier recensement fédéral, 1,598,000 en 1951, alors que l'Ontario en avait 1,509,000.

\* \* \*

Les fermes occupées dans le Québec, au nombre de 134,336, d'après le dernier recensement national de 1951, avaient une valeur totale, toujours d'après le même recensement, de \$1,399,363,121. dont \$846,972,820 représentaient le fonds de terre et les bâtiments ; la différence est répartie entre les machineries, l'outillage et les bestiaux.

## Les Caisses populaires Desjardins assurent un excellent crédit agricole

### NATURE DU CRÉDIT AGRICOLE

LES capitaux que requièrent nos fermes peuvent se classer, d'après leur emploi, en trois grandes catégories : 1° Le capital utilisé à l'achat de la propriété agricole et à son amélioration. Le crédit qui procure ce capital est garanti par la ferme : c'est le crédit foncier agricole. 2° Le capital d'équipement. Il sert à l'achat du cheptel, des machines aratoires, et autres outils nécessaires aux opérations de la ferme. 3° Le capital d'exploitation. Il est utilisé à l'achat des marchandises d'utilité professionnelle : fertilisants, graines de semence, etc. . . ., au paiement de la main-d'œuvre et des frais d'entretien de la famille agricole.

### SA NÉCESSITÉ

Notre agriculture s'est, dans une large mesure, industrialisée puis commercialisée. En plus de produire, le cultivateur doit voir à l'écoulement de ses produits : il est devenu homme d'affaires. Il doit utiliser plus de machines, acheter plus d'engrais chimiques, employer de meilleures graines de semence. Il doit avoir des constructions plus modernes, élever de meilleurs animaux, améliorer et intensifier ses productions végétales. Il doit entreposer certains produits en vue d'un écoulement régulier sur le marché à de meilleurs prix. Il doit payer comptant ce dont il a besoin afin d'acheter à meilleur compte possible. En conséquence, il doit bénéficier des avantages d'un système adéquat de crédit à bon compte pour améliorer le rendement de sa ferme, accroître au maximum la qualité et la quantité de ses produits, obtenir une meilleure rémunération pour son travail.

### SA COMPLEXITÉ

Notre industrie agricole est des plus complexes. Nos fermes dif-

fèrent les unes des autres : elles n'ont ni les mêmes dimensions, ni la même fertilité, et leurs productions ne sont pas toutes les mêmes, non plus. La répartition du capital entre le fonds de terre, les bâtiments et les instruments de production varie également.

Conséquemment, du point de vue du crédit, l'agriculture présente une situation assez difficile ; elle comporte des éléments d'incertitude, tel, par exemple, la température, qui ne sont guère de nature à y attirer les capitaux. Les fermes sont relativement peu considérables. Les affaires de la ferme sont intimement liées à la famille, ce qui entraîne souvent de la confusion dans l'utilisation des capitaux entre la ferme et la famille. Chaque famille a son train de vie et l'apport du travail qu'elle fournit à la ferme constitue un autre élément difficile d'appréciation.

Au surplus, l'agriculture, à raison de son fonctionnement lent, de sa rémunération incertaine et relativement peu élevée, est dans une situation d'infériorité, par rapport à l'industrie et au commerce, sur le marché de l'argent. Le cycle de rendement de l'agriculture diffère totalement de celui de l'industrie et du commerce. L'industriel progressif et le commerçant habile réussissent, en douze mois, à faire plusieurs opérations profitables avec le même capital, alors que le cultivateur, qui collabore avec la nature et ne lui commande qu'en lui obéissant, doit se contenter, sous notre climat, d'une seule récolte par année. Le capital qu'il investit sur sa ferme se trouve par là limité quant au rendement. Voilà pourquoi l'agriculture ne peut pas payer sur ses emprunts les intérêts que les banques touchent sur leurs prêts industriels et commerciaux.

### UN SYSTÈME APPROPRIÉ DE CRÉDIT AGRICOLE

Notre agriculture doit, pour toutes ces raisons, organiser ses propres capitaux en gardant chez elle et pour elle ses épargnes. Elle doit donc organiser et opérer son propre système de crédit. Une organisation efficace du crédit s'avère indispensable à l'agriculture : le capital doit servir l'agriculture et non l'asservir ou la ruiner.

Contrairement à ce que d'autres peuvent penser, le problème du crédit agricole n'est pas simplement d'assurer une source suffisante et continue de capital à l'agriculture ; un bon système de crédit agricole comporte plus que cela : il doit, pour être vraiment efficace, exercer une saine influence sur l'exploitation et l'administration de la ferme en favorisant un emploi vraiment productif et avantageux du crédit.

Un système de crédit qui ne tient pas compte de la rentabilité des fermes mais uniquement de leur valeur marchande, et qui ne se soucie aucunement de l'emploi que les cultivateurs font du crédit, risque fort de favoriser plutôt l'endettement progressif d'un nombre sans cesse grandissant de fermes ; centré sur la seule préoccupation d'assurer l'accès facile à une source abondante de crédit pour les fermes, un tel système peut inciter à des abus regrettables. La chose s'est déjà vue en certains pays, notamment l'Australie, au témoignage d'une enquête menée en ce pays en 1945 par la Commission gouvernementale de la reconstruction rurale.

### SES CARACTÉRISTIQUES

Le problème du crédit agricole ne consiste donc pas seulement à organiser une source adéquate de capital pour l'agriculture ; il n'est vraiment résolu que s'il assure un crédit dans des conditions qui

sont économiquement adaptées à l'agriculture et qui en écartent le mauvais usage ou l'emploi abusif. Un système de crédit agricole, pour être sain et efficace, doit posséder les caractéristiques suivantes :

1° il doit être basé sur l'esprit d'entraide, d'économie, de prévoyance, d'épargne, ainsi que sur les qualités professionnelles des cultivateurs ;

2° il doit être accessible à tous les cultivateurs en leur accordant des conditions de remboursement qu'ils sont capables de respecter ;

3° il doit tenir compte de la capacité de rendement des fermes, de leur rentabilité ;

4° il doit être peu coûteux ;

5° il doit être orienté vers la production : son emploi doit, par conséquent, être contrôlé.

#### LES CAISSES POPULAIRES DISTRIBUENT UN TEL CRÉDIT AGRICOLE

Toutes ces caractéristiques se retrouvent dans le crédit coopératif distribué sur la base paroissiale. L'organisme le plus apte à organiser et à distribuer un tel crédit agricole, c'est la Caisse populaire paroissiale. L'épargne rurale est la seule base vraie et saine du crédit rural. La Caisse populaire qui retient les épargnes là où elles sont produites et qui les fait retomber comme une pluie bienfaisante sur le sol qui les a produites, est, à coup sûr, l'instrument vraiment efficace en même temps que le moins coûteux de crédit agricole.

La Caisse populaire, comme coopérative paroissiale d'épargne, stimule, recueille, organise les épargnes là où elles sont produites. Comme coopérative de crédit, la Caisse populaire, étant administrée par des citoyens qui connaissent bien les cultivateurs au milieu desquels ils vivent, et les conditions individuelles de leurs fermes, et qui savent comment elles se cultivent et s'administrent, fait une distribution sage et prudente du crédit. Les Caisses populaires, parce que paroissiales, assurent au crédit la souplesse requise en l'adaptant à des milieux agricoles dont les condi-

tions diffèrent. Elles le rendent accessible à tous les cultivateurs en accordant, après entente avec eux, des conditions de remboursement qui tiennent compte de leurs revenus. Grâce à la connaissance que les Commissaires de crédit ont des fermes et de leurs exploitants, nos Caisses rurales peuvent s'assurer du bon emploi du crédit, écarter les emprunts excessifs, empêcher les abus de crédit.

Le crédit de la Caisse est le moins coûteux qui soit. Sa distribution se fait sur place. Les enquêtes ne sont pas nécessaires : les commissaires de crédit connaissent les cultivateurs et leurs fermes. Les frais sont donc réduits au strict minimum.

Nos Caisses populaires rurales, dans la mesure où leurs ressources financières le permettent, compte tenu de la liquidité qu'elles doivent maintenir pour honorer les retraits d'épargne de leurs sociétaires-déposants, répondent aux demandes de crédit des cultivateurs. En 1953, nos 785 Caisses populaires rurales affiliées ont consenti 36,627 prêts à court terme sur reconnaissance de dette pour un montant de \$13,336,539,52., et 5,370 prêts à moyen et long

terme sur garantie hypothécaire ou immobilière pour un montant total de \$10,028,642,64. Nous n'avons pas de statistiques nous permettant de faire le partage des prêts aux ruraux se totalisant à \$23,365,182,46 en 1953, dans nos Caisses populaires en vue d'établir le montant des prêts agricoles et le montant des prêts non agricoles ; nous pouvons dire cependant que la plupart des prêts à court terme ont été consentis à des cultivateurs, si, par ailleurs, les prêts hypothécaires ont servi pour une partie appréciable à la construction ou à l'achat d'habitations dans nos centres ruraux. Nos Caisses populaires rurales s'efforcent de bien satisfaire, dans la mesure de leurs disponibilités financières et dans le cadre juridique où elles opèrent, les besoins de crédit de nos cultivateurs, qui savent d'ailleurs l'apprécier et le reconnaître. Il s'en trouve cependant qui aimeraient qu'elles prêtent encore plus qu'elles le font à leurs coopératives qui leur vendent à crédit. Ils oublient le plus souvent dans leurs critiques que la coopération n'est possible qu'à deux ou plus, et qu'elle exige que toutes les parties intéressées fassent leur raisonnable part. Qu'ils se demandent s'ils ne seraient pas l'obstacle qui empêche leur Caisse de faire davantage pour leur Coopérative, en songeant bien que la chaîne coopérative a la force de son plus faible anneau, et qu'en matière de relations intercoopératives l'on doit faire, de part et d'autre, sa part de route pour se rejoindre et coopérer. Qu'ils réfléchissent à leur propre participation financière à leur coopérative. Ils n'ont, pour se convaincre de l'importance de leur participation au financement et aux opérations de leur coopérative, qu'à se rappeler que le niveau de l'eau d'un tonneau n'excède jamais sa plus basse douve. Ils comprendront alors peut-être mieux que les Caisses secondent les coopératives dans la mesure où leurs sociétaires, qui sont les premiers intéressés, les appuient et participent eux-mêmes à leur financement et leurs activités.

PAUL-ÉMILE CHARRON

#### IL N'AVAIT PAS L'ESPRIT DES C. P. D.

*La maîtresse de maison vit avec étonnement que l'invité mettait onze morceaux de sucre dans son café, mais qu'il commençait à le boire sans le remuer.*

*— Mais le sucre n'est pas encore dissous ! dit-elle. Pourquoi ne le remuez-vous pas ?*

*L'invité la regarde, tout étonné :*

*— Oh ! vous savez, je n'aime pas le café sucré.*

#### EFFETS DE DIFFÉRENCE

*Deux femmes étaient au coin de la rue quand, tout-à-coup, un chien à la queue duquel des enfants avaient attaché une casserole, passa en trombe, hurlant de toutes ses forces.*

*— Horribles, ces enfants mal élevés ! dit une des deux femmes.*

*— C'est votre chien ? demanda l'autre.*

*— Non, dit la première, mais c'est ma casserole.*

## Saint-Jean-Berchmans vit de souvenirs

Le 18 novembre dernier notre Société fêtait à la fois son président, M. Georges Langlois, et ses vingt années de dévouement au service de notre institution paroissiale.

En cette circonstance un hommage de reconnaissance lui fut rendu par les membres du Conseil d'administration, du Conseil de surveillance, de la Commission de crédit et du personnel de la Caisse, au cours d'un banquet et d'une soirée qui étaient sous la présidence d'honneur du curé de la paroisse, M. le chanoine J.-W. Caumartin, et du député de Papineau à la chambre des Communes, M<sup>e</sup> J.-Adrien Meunier, c.r.

Cette fête organisée par et sous la présidence active de M. Charles-A. Jobin, secrétaire-gérant, réunissait un groupe de soixante-dix invités comprenant la famille Langlois, des artistes, ainsi que les épouses des membres de nos conseils et commissions.

Pareille manifestation répétée pour la quatrième fois consécutive depuis l'année 1951 à Saint-Jean-Berchmans, est en train de devenir une tradition vivante de souvenirs.

Le Conseil d'administration, par la voix de son secrétaire, fit ressortir le zèle, le dévouement, et le concours qu'apporta M. Langlois au développement ainsi qu'au progrès et succès de notre Société coopérative d'épargne et de crédit, qui lui reconnaît les états de services qui suivent :

Il devint sociétaire en 1927, membre du Conseil de surveillance en 1935 jusqu'à 1945, membre du Conseil d'administration en 1946 et président actif depuis 1948.

À titre de reconnaissance on offrit au jubilaire un magnifique bracelet-montre gravé, et à son épouse une gerbe de roses de la part des épouses.

La Caisse populaire Saint-Jean-

Berchmans entre dans sa quarantième année de fondation, cette année, et nous sommes fiers à juste titre de proclamer qu'elle fut fondée par le commandeur Alphonse Desjardins, le 13 juin 1915, au milieu d'une agglomération paroissiale de 775 familles, et qui en compte aujourd'hui 3,887, formant un total de 13,000 âmes. Placée dans un milieu entièrement résidentiel, elle s'est maintenue avec le concours dévoué et inlassable de son clergé paroissial. Son actif est aujourd'hui de \$1,560,000. détenus par 2,883 sociétaires.

C.-A. JOBIN,  
secrétaire-gérant.

◆ ◆ ◆

« On connaît le prix de la fortune quand on l'a gagnée et celui d'un ami quand on l'a perdu. »

— PETIT-SENN

## Revenus de la ferme

Les cultivateurs canadiens (Terre-Neuve excepté) ont touché environ 1,094 millions de dollars de la vente de produits agricoles et des versements de participation pour la récolte de blé en 1953 au cours des six premiers mois de 1954. Ce montant est inférieur de 5% aux 1,183 millions reçus dans la première moitié de 1953 et d'environ 12% au record de 1,242 millions enregistré de janvier à juin en 1951. Environ 72.6 millions de dollars de la diminution de 88.7 millions, en comparaison du premier semestre de 1953, s'est produite durant le deuxième trimestre de 1954.

Des réductions importantes dans les versements de participation à l'égard du blé, de l'orge, du seigle, du maïs et des pommes de terre ont contribué à la

réduction des revenus en espèces des fermes. Le blé, plus que n'importe quelle autre denrée, explique cette réduction ; les ventes beaucoup moins considérables et les prix plus bas ont réduit les recettes globales de 242.9 millions de dollars pour le premier semestre de 1953 à 132.7 millions pour la période correspondante de 1954, réduction de 45%. Par ailleurs, les revenus de la vente des bestiaux et de leurs produits ont augmenté. Les ventes plus considérables de tous les bestiaux ont plus que contrebalancé les bas prix dans toutes les classes sauf les porcs, et ont augmenté de 16% le total des revenus qui est passé de 317.4 millions à 368.5 millions de dollars. Le revenu de la vente des bovins et des veaux a augmenté d'environ 7% pour

s'établir à 180.5 millions de dollars. Les bas prix des œufs ont été plus que contrebalancés par le volume des ventes ; le revenu global provenant des ventes est monté de 60.3 millions à 62.3 millions de dollars. Le revenu des fermes tiré des produits laitiers est passé de 196.5 millions à 200.5 millions de dollars.

(Extrait de *L'Économiste agricole*, octobre 1954.)

◆ ◆ ◆

« L'ordre chrétien n'est pas le contenu d'un système, mais le résultat d'une action divine. Or cette action me vise personnellement. »

— ROMANO GUARDINI

## IN MEMORIAM

*L'Union régionale des Caisses populaires Desjardins des Trois-Rivières a été frappée par des deuils successifs durant le mois de décembre dernier.*

M. Joseph Montour, agronome, au service du gouvernement provincial et président de la Caisse populaire de Sainte-Catherine-de-Sienne (banlieue des Trois-Rivières) depuis sa fondation, a été mortellement frappé par une automobile le 5 décembre et décédait sur le coup.

Monsieur Montour était un pilier des œuvres catholiques et sociales de sa paroisse et sa disparition cause un grand vide difficile à combler.

\*\*\*

Le 12 décembre, M. Arthur Fortier, gérant de la Caisse populaire de Sainte-Clothilde-de-Horton, décédait subitement. Monsieur Fortier a dirigé la Caisse de Sainte-Clothilde depuis sa fondation, mars 1935. Il s'est dévoué sans compter à son succès. En été, bien occupé durant le jour, il consacrait à la Caisse ses soirées et souvent des parties de nuit à faire le travail qu'il n'avait pu effectuer durant la journée. Il a donc droit à la reconnaissance de tous les intéressés.

\*\*\*

Le 13 décembre, le président de l'Union régionale des Caisses populaires Desjardins des Trois-Rivières, M. Sinaï-T. Lupien, décédait à l'âge de 74 ans et 6 mois. Monsieur Lupien a été un pionnier des Caisses populaires dans tout le district des Trois-Rivières. Il était gérant de la Caisse populaire de Saint-Théophile-du-Lac (Lac-à-la-Tortue) depuis sa fondation, le 13 septembre 1909, Caisse fondée par le commandeur Desjardins lui-même.

Un des membres-fondateurs de l'Union régionale des Caisses populaires Desjardins, il a fait partie de son conseil d'administration dès le début, le 15 décembre 1920, et il était président du dit conseil d'administration depuis l'automne de 1929, soit depuis 25 ans. Il a représenté l'Union des Trois-Rivières au sein du conseil d'administration de la Fédération du Québec des Unions régionales de Caisses populaires Desjardins depuis la fondation de cette dernière, février 1932, jusqu'à son décès.

Monsieur Lupien a travaillé énergiquement au développement des Caisses populaires dans l'Union des Trois-Rivières et il a présidé à la fondation de la majorité de ses Caisses affiliées. Il leur a consacré son temps, son argent et sa santé. Le côté social de notre œuvre l'intéressait tout particulièrement. Il

a bien mérité des coopérateurs.

À diverses reprises, il a été maire de la corporation municipale et président de la commission scolaire du Lac-à-la-Tortue.

*Nous offrons aux familles des disparus nos sincères condoléances !*

## Savez-vous que... ?

La dépense moyenne, par citoyen canadien, pour le cinéma a atteint \$8.30 en 1953, contre \$8.21 en 1952, et \$6.15 en 1946. C'est la Colombie canadienne qui a dépensé le plus pour le cinéma en 1953 ; sa dépense moyenne par tête fut de \$10.56. Québec a eu une dépense moyenne, par citoyen, pour le cinéma de \$7.00. De toutes les provinces canadiennes, seule l'Ontario a vu ses dépenses pour le cinéma se réduire en 1953 : elle s'est établie à une moyenne, par citoyen, de \$9.67, à comparer à \$10.06 en 1952.

\*\*\*

Les soins médicaux coûtent annuellement aux Américains \$12,400,000,000. c'est ce que révèle une étude récente faite par le département administratif de la Sécurité sociale à Washington. Voici comment ils sont répartis : services hospitaliers : \$3 milliards ; services médicaux et chirurgicaux : \$3 milliards ; services dentaires : 1 milliard, garde-malades : \$600,000,000 ; médicaments, etc., etc. : \$2.2 milliards.

Sur ce montant de \$12,400,000,000, les sociétés d'assurance ont versé \$2,100,000,000, aux 100,000,000 d'américains qui ont une assurance-maladie ; le solde, soit \$10,300,000,000, ce sont évidemment les citoyens eux-mêmes qui ont dû ou doivent le payer.

\*\*\*

Tous les mouvements paroissiaux qui s'intéressent de quelque façon à l'avenir de notre jeunesse, ne devraient-ils pas se

concerter et s'unir pour organiser, en coopération avec leur Caisse populaire, une campagne systématique d'éducation à l'économie et à l'épargne. N'est-ce pas une excellente façon d'aider nos jeunes à préparer efficacement leur avenir que de les engager ainsi sur le chemin de leur Caisse populaire ? N'est-il pas, messieurs les moins jeunes, qui avez de l'expérience, le chemin de leur bonheur ? La Caisse populaire n'est-elle pas là, sur place, qui les attend, et qui veut les aider à préparer leur avenir ?

\*\*\*

Un excellent moyen pour nos jeunes de s'amasser ce qu'il faut pour se fonder un foyer sur leur propre pouvoir et s'établir, c'est de mettre régulièrement quelques dollars de leur paie ou de leur revenu à leur Caisse populaire. Combien de nos jeunes savent que déposer \$10. par semaine à sa Caisse populaire, avec l'intérêt de 2%, forme après cinq ans \$2,727. Se rendent-ils compte de ce qu'ils peuvent ainsi s'amasser d'argent et de bonheur, ces jeunes, de 17 à 25 ans ?

\*\*\*

En fin d'année 1953, il y avait 10 véhicules moteurs par 43 citoyens, au Canada, avec l'Alberta en tête, qui en comptait 10 par 31 citoyens. Les véhicules-moteurs étaient alors au nombre de 3,430,672. C'est une augmentation de 8.7% sur 1952. Cependant, c'est l'Ontario qui avait alors le plus d'automobiles par citoyen : 10 par 44 personnes.

## Service de renseignements

Q. — *Qui choisit le gérant ?*

R. — C'est le Conseil d'administration.

Q. — *Quand doit-il le choisir ?*

R. — À la première séance du Conseil d'administration qui suit l'assemblée générale annuelle.

Q. — *Est-ce obligatoire ?*

R. — Certes oui, c'est la loi qui l'exige. L'article 17 de la loi des Syndicats coopératifs de Québec dit : « Le Conseil d'administration choisit annuellement parmi ses membres, à sa première séance qui suit l'assemblée générale annuelle, un président, un vice-président, un secrétaire et un gérant.

Q. — *Qu'est-ce que cela veut dire ?*

R. — Trois choses, qui sont à retenir... et surtout à bien observer, pour demeurer dans la légalité.

La première : le gérant doit être choisi parmi les membres du Conseil d'administration.

La deuxième : ce sont les membres du Conseil d'administration qui choisissent le gérant.

La troisième : ils doivent choisir le gérant à la première séance qui suit l'assemblée générale annuelle.

Donc, c'est bien compris, chaque année, il faut nommer le gérant. Ce sont les administrateurs qui le nomment. Et le gérant doit être un des administrateurs.

Q. — *Est-ce que le gérant peut être aussi secrétaire de la Caisse ?*

R. — Oui, le gérant peut être secrétaire, puisque la loi prévoit que la charge de gérant peut être remplie par le président, ou le vice-président, ou le secrétaire. Plus précisément, on doit dire que le président, ou le vice-président, ou encore le secrétaire peut être nommé gérant, tout comme les autres administrateurs.

Q. — *Qui nomme les employés ?*

R. — C'est le Conseil d'administration, et non pas le gérant.

Q. — *En quoi consiste le rôle du gérant dans la nomination, la suspension ou la révocation d'employés ?*

R. — Les Statuts généraux de la Caisse populaire confient au gérant la haute surveillance sur le personnel et lui octroie le droit de proposer au Conseil d'administration les nominations, les suspensions et révocations d'employés. C'est le Conseil d'administration, précisent les Statuts, qui décide en dernier ressort.

Il est juste et légitime que la nomination des employés et la fixation de leurs traitements relèvent du Conseil d'administration, puisqu'ils sont les employés de la Caisse, et non pas du gérant. Et c'est dans l'intérêt de tous : Caisse, gérant et employés, qu'il en soit ainsi. La liberté de tous si nécessaire à une action efficace y trouve son compte.

● Vos sociétaires seront certainement très heureux de recevoir quelques exemplaires des buvards illustrés ci-contre. Ils pourront consulter fréquemment la charte d'épargne qui y apparaît, et ils ne manqueront pas de s'en inspirer pour la préparation de leur budget.

● Vous avez le choix de trois catégories de buvards, selon que les chiffres reproduits ont été compilés à 2%, 2½% et 3% d'intérêt, pour convenir aux différents taux le plus couramment en vigueur dans les Caisses populaires.

### Ce que produit une épargne régulière À LA CAISSE POPULAIRE

Dépôts hebdomadaires de \$1. à \$10. pour une période de 1 an à 10 ans

Intérêts de 2% semi-ann.	1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans	6 ans	7 ans	8 ans	9 ans	10 ans
\$1.00 par semaine	52.	106.	160.	216.	273.	331.	390.	450.	511.	574.
2.00 « «	106.	212.	321.	432.	545.	661.	779.	900.	1,025.	1,148.
3.00 « «	157.	317.	481.	648.	818.	992.	1,169.	1,349.	1,534.	1,722.
4.00 « «	210.	423.	641.	864.	1,091.	1,322.	1,558.	1,799.	2,045.	2,296.
5.00 « «	262.	529.	802.	1,080.	1,364.	1,655.	1,948.	2,249.	2,556.	2,870.
6.00 « «	314.	635.	962.	1,296.	1,636.	1,985.	2,338.	2,699.	3,068.	3,444.
7.00 « «	367.	741.	1,122.	1,512.	1,909.	2,314.	2,727.	3,149.	3,579.	4,018.
8.00 « «	419.	847.	1,283.	1,728.	2,182.	2,645.	3,117.	3,599.	4,090.	4,591.
9.00 « «	472.	952.	1,445.	1,944.	2,454.	2,975.	3,506.	4,049.	4,601.	5,165.
10.00 « «	524.	1,058.	1,604.	2,160.	2,727.	3,306.	3,896.	4,498.	5,113.	5,739.

L'intérêt est payé à tous les six mois et ajouté au capital déposé

● Les prix : \$ 1.25 le cent — 10.00 le mille — 9.00 le mille (par 5 mille).

LE SERVICE DE PAPETERIE DE LA FÉDÉRATION DES C. P. D.



# RÉDIT OOPÉRATIF

*à base paroissiale*

■  
■ Quel sera le champ d'action de ces Caisses ?  
■ La paroisse ou le petit groupement municipal,  
■ suivant le cas. Ce champ restreint des activités est  
■ la base même de la parfaite sécurité des fonds.  
■ Chacun dans la paroisse se connaît, là il est facile  
■ de se renseigner, et quand il s'agit de prêts, cette  
■ connaissance exacte du caractère, de l'honnêteté  
■ absolue du sociétaire emprunteur, est essentielle.  
■ On dit: « sociétaire-emprunteur », car il faut être  
■ de l'association pour emprunter, puisque le principe  
■ même sur lequel repose ce genre de collectivité  
■ est la coopération.

ALPHONSE DESJARDINS,  
fondateur des Caisses populaires.

(Discours au Congrès de la Jeunesse en 1908.)

